



Gestion des sinistres automobiles matériels

Ref 8992281

Gestion des sinistres automobiles matériels

Formations courtes

Perfectionnement	2 jours (-1 heure)	Paris
<hr/>		Classe virtuelle

Appliquer la convention IRSA

La gestion conventionnelle des accidents auto vise à simplifier et accélérer l'indemnisation des préjudices matériels pour satisfaire la clientèle. Il convient préalablement d'appréhender la notion d'accident de la circulation depuis la loi Badinter pour maîtriser les cas particuliers et présenter efficacement son recours.

Objectifs

Maîtriser l'évolution réglementaire depuis la loi Badinter

Maîtriser les mécanismes de la convention IRSA

Maîtriser la méthodologie de règlement des sinistres matériels automobiles

Pour qui ?

Chargés d'indemnisation automobile
matérielle Chargés de clientèle
Intermédiaires d'assurance

Code dokélio : 032001

Prérequis

Avoir suivi " Maîtriser le risque automobile
" (Code 92177)

Compétences acquises:

Appliquer la convention IRSA et d'instruire
les recours.

Programme

Intégrer la notion d'accident de la circulation depuis la loi Badinter

Déterminer l'implication d'un véhicule terrestre à moteur

- Le rôle perturbateur d'un véhicule sans contact
- L'engin de chantier : fonction circulation ou outil de travail
- Les cas particuliers

Maîtriser les principes de la convention IRSA

Décrypter les objectifs de cette convention

- Indemnisation directe de l'assuré
- Gestion de la convention vis-à-vis de l'assuré

Intégrer les dispositions générales

- Évaluer les dommages du véhicule et provisionner son dossier
- Modalités d'exercice des recours et de son assiette
- Dommages à une chose inerte
- Barème de répartition des recours entre adhérents
- Accident entre deux véhicules

Intégrer les spécificités

- Les accidents en chaîne
- Les carambolages entre 3 et 7 véhicules
- Les carambolages de plus de 7 véhicules
- Le cas particulier des véhicules épaves

Gérer et régler les litiges

- Procédure d'escalade, arbitrage

Exercice d'application : identification des cas d'accidents automobiles rentrant dans le cadre de la convention et exercice du recours avec un non-assuré

Analyser le champ d'action du fonds de garantie automobile

- Le responsable inconnu
- Le responsable connu mais non assuré
- Les délais à respecter
- Les dommages indemnisables
- Le principe de subsidiarité du fonds

Maîtriser les recours en droit commun

Exploiter le Code de la route

Apprécier la faute

- Recours contre un propriétaire privé d'une chose
- Recours contre un propriétaire public : l'État
- Recours contre des dépositaires : hôteliers, garagistes
- La faute inexcusable du piéton

Étude de cas : analyse d'un recours exercé à la suite d'un accident avec un non-assuré

Vidéo : Que se passe-t-il en cas de sinistre ?

Vidéo : Comment réagir en cas de difficulté d'indemnisation ?

Option Classe Virtuelle - Retours d'expérience post-formation

Tarif HT : 125€

Durée : 90 mn, de 11h à 12h30

1595€ HT

Prochaines sessions

Paris

19 et 20 nov. 2019

19-11-2019

20-11-2019

25 et 26 mai 2020

25-05-2020

26-05-2020

25 et 26 nov. 2020

25-11-2020

26-11-2020

Classe virtuelle Prochaines sessions

20 janv. 2020

20 janv. 2020

20-01-2020

20-01-2020

S'inscrire

[Nous contacter](#)